

l'assemblée un verbal ou mémoire, contenant l'exposé des droits & prétentions, que la Maison ducale de Mecklembourg croit avoir sur le landgraviat de Leuchtemberg & sur d'autres fiefs de l'Empire, vacans par la mort du feu Electeur de Baviere. Voici les motifs qu'elle y allegue pour fonder sa demande.

I. Qu'Albert, surnommé le Beau, Duc de Mecklembourg, a donné, par ordre de l'Empereur Charles-Quint, du secours à Christien, Roi de Dannemarck, tant en personne qu'en lui fournissant des troupes.

II. Que le même Empereur promit au Duc Henri de Mecklembourg, en qualité de conseiller imperial, un revenu annuel de 1500 florins, pour se servir de lui tant en des ambassades qu'à d'autres affaires; en laquelle qualité il seroit traité à tous égards comme les autres Princes, qui avoient aussi le titre de conseillers imperiaux.

III. Que le Roi des Romains, Ferdinand I, avoit fixé des revenus au Duc Jean-Albert de Mecklembourg, en qualité de conseiller, à la somme de 2500 florins; & qu'en revanche celui-ci s'étoit engagé à fournir à la premiere réquisition mille hommes de cavalerie & un régiment d'infanterie pour le service & à la solde du Roi des Romains.

IV. Que les Empereurs Maximilien II, & Rodolphe II, promirent au Duc Christophe de Mecklembourg un revenu annuel de 1500 couronnes d'Empire, en récompense de ses services militaires.

V. Que la Maison de Mecklembourg a prêté à l'Empereur Rodolphe II une somme de 10 mille couronnes d'Empire.

VI. Qu'il existe encore une prétention d'un demi-mois d'arrérages, dû au Duc Ulric de Mecklembourg, pour lui & ses gentilshommes, à titre d'une campagne faite par eux en Hongrie, à la réquisition & sur les ordres de l'Empereur Rodolphe II.